

# LE JOURNAL DE QUEBEC.

Paraissant les MARDIS et SAMEDIS, et s'imprimant par AUGUSTIN COTE & CIE., éditeurs-propriétaires. Le bureau du journal est au numéro 1, rue La Montagne, Haute-ville, où l'on s'abonne, et où toutes lettres, correspondances, doivent être adressées franchises de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont : à Montréal, M. LEPROUON, libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste; Deschambault, M. PAILLON, menuisier; Saint-Pierre des Beccquets, M. le maître de Poste; Sainte-Geneviève de Batiscan, M. AL. FILLEAU, notaire; Lotbinière, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste; Saint-Gervais, M. C. S. VAILLANCOURT; Saint-Thomas, M. Eucher DION; L'Islet, M. JOSEPH FAFARD; Saint-Jean Port-Joli, M. le lieutenant-colonel FRASER; Sainte-Anne la Pocatière, M. le maître de Poste; Rivière-Ouelle, M. THOS CHAPAIN, notaire; Saint-Pascal, M. le docteur DESCHENE; Malbale, M. AL. TREMBLAY; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste.

QUEBEC, 14e MARS.

D'après des lettres de Kingston du 10 il paraîtrait que la santé de Son Excellence serait dans un état de plus en plus alarmant.

Le *Courrier des Etats-Unis*, dans son numéro du 7, venu ce matin, a exprimé en d'autres termes ce que nous avons dit dans notre dernière feuille, que l'insulte irrationnelle et absurde faite au président par le sénat retombe sur les législateurs et par contre-coup sur la nation américaine qu'ils représentent, en la faisant mouvoir par des boutades et de mesquines rancunes, pour l'affaiblir vis-à-vis des puissances. Pour exprimer sa mauvaise humeur à M. Tyler, le sénat a rejeté la nomination de M. Wise comme ambassadeur en France et de M. Cushing comme secrétaire du trésor. On espère que la fermeté ordinaire du président ne l'abandonnera pas dans cette occasion difficile, et qu'il aura, dans la vacance, (le pouvoir lui en est laissé par la constitution) le courage de ne pas priver le pays des services de deux des plus grandes capacités politiques et administratives de l'union.

L'immoralité parlementaire dont a fait preuve le sénat, et dont description est donnée par une correspondance, reproduite dans le *Courrier des Etats-Unis*, nous donnerait une triste idée de la nation américaine, si on devait la juger par les actes de ses hauts délégués, puisque, abstraction faite de leur caractère de représentants d'une grande nation, ils n'ont pas même les uns pour les autres ce respect, cette déférence qui distinguent d'ordinaire les hommes instruits et civilisés. Mais un gouvernement constitutionnel, et tout gouvernement ne peut se soutenir qu'autant qu'il y a de la moralité dans les masses et dans ceux qui les représentent; car à quoi servent toutes les formes constitutionnelles, si les principes sur lesquelles elles sont appuyées, sont méconnus ou ignorés par les législateurs, et ce n'est pas toujours chez le peuple le plus instruit que l'on voit le plus de respect pour les lois et les formes représentatives. Cela dépend entièrement de la tendance de l'instruction, dans un pays. Jusqu'ici la partie matérielle de la civilisation s'est accrue et développée d'une manière effrayante dans les Etats-Unis, parce que c'est la tendance d'un siècle aux spéculations matérielles et que ce pays vierge offrait de grandes richesses à la convoitise de l'ancien monde; mais la partie morale de la civilisation a retrogradé, et cette idée frappe le voyageur le moins réfléchi, sans qu'il parvienne à saisir les causes de cette immense république. Tout a été fait pour le commerce et l'industrie, mais rien pour la partie spirituelle de l'homme.

La seule vengeance qu'ait exercé le président contre le sénat a été la sanction de la loi des banqueroutes qui, suivant le *Courrier des Etats-Unis*, effacerait environ 200,000,000 de piastres des livres des débiteurs.

Le *Toronto Examiner* s'exprime ainsi sur la défaite que vient d'éprouver le capitaine Macaulay.

« La défaite que le capitaine Macaulay a éprouvée vient de deux causes; la première, de l'imprudence de ses amis conservateurs; la deuxième d'influences que nous allons remarquer. Ces amis conservateurs de M. Macaulay, (M. le schérif Jarvis et M. Clarke Gamble), à sa nomination à la candidature, de manière à lui assurer l'appui des conservateurs, firent des discours, dans lesquels ils exprimèrent des sentiments dont l'esprit était une insulte aux amis de la réforme et propre à leur inspirer du dégoût. Lorsque ceux-ci entendirent les amis de M. Macaulay exprimer hautement leurs sentiments et principes, vanter les exploits de leur parti, contre les intérêts généraux, comme une garantie de la solidité de la croyance politique de leur candidat, plusieurs d'entre eux, se trouvant naturellement indignés, et s'éloignèrent avec l'impression que M. Sherwood était le plus libéral des deux et celui que l'on devrait élire, et ils votèrent selon cette conviction. »

L'*Examiner* prétend que les conservateurs de Toronto, n'ont pas compris leur intérêt en élisant M. Sherwood, parce que celui-ci a varié et qu'il variera encore pour servir "d'espion" lorsque la circonstance lui sera favorable, tandis que M. Macaulay eût constamment marché dans un droit chemin en opposition franche et ouverte au gouvernement actuel. M. Sherwood pour pallier sa conduite honteuse auprès de ceux de sa croyance politique, pourra bien dire qu'il n'était entré au ministère que pour espionner le gouvernement, mais il n'effacera pas cette tache profonde qu'il a imprimée sur son front. De quelque côté que l'on considère la question, elle n'offre rien pour le justifier. Car, si l'on dit qu'il a sacrifié ses principes, il faudra dire aussi qu'il a perdu son caractère d'homme public; si, au contraire, il n'a pas eu dessein de sacrifier ses principes pour une place lucrative, alors il s'est condamné au rôle avilissant d'espion. Dans tous les cas il ne s'est pas couvert de gloire et d'honneurs.

La raison qui aurait engagé les tories à se diviser lorsque deux hommes de même croyance s'offraient à leur choix, paraîtrait être qu'ils sont divisés entre eux sur la question de la corporation, et celle qui aurait porté le plus grand nombre des réformistes et l'*Examiner* à supporter M. Macaulay, est que ce dernier est hostile à la corporation actuelle. Cependant il paraît, d'après les discours de M. Sherwood lui-même à la clôture du poll, qu'il a été élu par les hommes de tous les partis et que les réformistes, (ceux qui ont voté) se sont partagés entre les deux candidats.

SAINT-JEAN, N. B., 4 mars.—La question de l'admission de votes d'argent par l'exécutif, recommandée dans plusieurs dépêches de lord Stanley, a été entamée lundi dernier, sur une résolution de M. Brown, proposant d'allouer à l'exécutif de limiter le montant brut des appropriations annuelles. La chambre a mal reçu cette résolution, et l'on dit généralement que le présent conseil exécutif ne possède pas la confiance ni du gouverneur, ni des gouvernés, et il n'est pas à supposer que les représentants du peuple se soumettent à un tel corps dans une question aussi importante.—*Fredericton Sentinel*.

—Nous avons été favorisés d'un discours lucide de sir John Harvey à l'ouverture de la législature de Terre-Neuve. Nous regrettons qu'il y ait peu de probabilités sur les bons effets à venir des délibérations de ce corps annuel, dont l'existence dans l'île vient d'être proclamée par acte du parlement impérial. Ceux qui, en plus grand nombre, étaient déjà à la tête des départements, et qui étaient de violents partisans, ont été appelés à siéger dans les conseils législatifs et exécutifs, ainsi se poursuivant le cours de choses qui rencontraient d'opposition en cette province, celui d'élever des personnes personnellement et politiquement hostiles à Son Excellence et à son gouvernement. Et, pour compléter cette comédie de la législation, on a élu orateur le secrétaire colonial, et son assistant huissier de la verge noire; un autre en place avec l'affectement de £600 par année, a été nommé greffier.—*Idem*.

Des correspondants, dans les journaux de cette ville ont agité la question d'établir une banque entre les marchands-détailleurs, les maîtres-ouvriers et autres, pour avoir un fonds susceptible de rencontrer toutes les éventualités, et n'être pas sans cesse à la merci des banques ordinaires, qui, disent-ils, ne veulent jamais discompter leurs billets, tandis que les marchands en gros ont toute la facilité possible auprès d'eux. On donne pour toute réponse aux détailliers et autres : "vous ne faites pas de dépôts ici." Le fonds déjà souscrit, nous rapporte-t-on, s'élève déjà à £10,000, et on paraît n'avoir pas de doute sur la réussite de cette entreprise. On estime à £40,000 la somme nécessaire pour obvier à toutes les fluctuations commerciales.

Le *Montreal Times* de samedi annonce que le retour au Canada de E. G. Wakefield, aura lieu avec l'arrivée de sir Charles Metcalfe.

## CORPORATION MUNICIPALE.

### Session Trimestrielle.

Première séance, lundi 12 mars.

M. le maire informe que les comptes soumis par M. Russell pour le maintien de la police, ayant été trouvés corrects, ont été acquittés conformément à une résolution du conseil.

Le conseil entend lecture d'une pétition des sieurs Patton, Dawson et Beaulieu pour l'octroi d'un privilège exclusif d'une ligne de bateaux à vapeur dans la traversée entre Québec et la Pointe-Lévi, et pour la construction d'un quai au lieu du débarquement. Cette pétition est renvoyée à la considération d'un comité spécial composé de MM. Glackemeyer, Lloyd, Cary, Massue et Plamondon.

M. Connelly soumet une pétition couverte de la signature d'un grand nombre de citoyens, demandant au conseil une loi qui défende de bâtir des maisons en bois dans la cité, et particulièrement dans la rue Champlain.

Une requête des habitants du quartier Saint-Jean demandant que des améliorations soient faites dans la rue Richelieu, est soumise par M. Robitaille.

Une requête du même quartier demandant l'érection d'un conduit dans la rue Deligny, est soumise par M. Prendergast.

On demande que les pensions allouées à MM. Doucet et Jobson soient discontinuées.

Le comité chargé de régler les difficultés qui existent entre la corporation et James Hunt, écuyer, au sujet d'une limite dans la rue St.-Antoine, recommande d'en appeler pour le règlement à une décision de la Cour de Justice. La détermination du comité est prise en considération et adoptée à l'unanimité.

Vient ensuite le premier ordre du jour, l'échelle de taxation. Les longues discussions qui ont eu lieu sur les divers amendements proposés ont amené l'impossibilité d'en conclure encore hier au soir avec cette question intéressante des taxes, c'est pourquoi nous nous abstons de publier aujourd'hui les items qui ont été adoptés.

On lit dans la correspondance scientifique du *Courrier des Etats-Unis*.

« Nous avons à mentionner de nouveaux progrès dans l'art photographique. M. Claudet, artiste français, qui s'occupe avec succès à Londres du daguerrétype, est parvenu à simplifier le procédé opératoire, à donner aux images une vigueur jusque-là sans pareille et à les colorier. L'origine de ces résultats remarquables est le soin apporté par M. Claudet à la confection des plaques. Il a fait faire des plaques au douzième avec de l'argent très-fin, et il a donné à ses plaques une épaisseur double de celles qu'on emploie à Paris, afin de les soumettre au tour et d'enlever ainsi toutes les inégalités du métal.

Ce qui contribue à donner à ses épreuves un aspect de tableau complet, c'est l'introduction dans ses portraits de fonds représentant des paysages, des vues marines, des intérieurs d'appartement, etc. Sur ces fonds le personnage ressort avec force, et le tableau a de la profondeur. Ces vues sont obtenues au moyen d'une toile peinte qu'on place derrière

la personne qui pose, et elles sont assez étendues pour qu'on puisse à volonté faire contraster les chairs et les ombres sur un tableau avec la couleur des vêtements ou les cheveux de la personne. M. Claudet a construit une chambre obscure en verre jaune, couleur qui a la propriété d'accélérer la production de l'image, et il s'est convaincu qu'il est préférable de faire arriver la vapeur du mercure dans le vide sous le réceptif d'une machine pneumatique, que de la projeter sur la plaque à l'aide de la chaleur. L'image qui en résulte est d'une netteté parfaite, et exempte de points et de taches.

Le fait le plus important des recherches de M. Claudet, consiste dans l'habileté avec laquelle il a colorié ses dessins. A voir ces portraits, où l'altération naturelle des chairs contraste avec les couleurs variées des vêtements, on croirait que les rayons de lumière sont venus se fixer avec toutes leurs propriétés optiques, au foyer de la chambre obscure. Il n'en est rien cependant : la photographie attendra peut-être vainement la solution de ce problème. Ces couleurs si délicates et d'un effet si doux, sont dues au pinceau de M. Claudet. Profitant de la propriété du chlorure d'or de rendre l'image inaltérable à l'air et même au toucher, il a appliqué des couleurs qui ont donné la vie à cette même image, et en ont fait une miniature inimitable sous le rapport de l'exactitude du dessin et du charme de l'expression. De cette idée ingénieuse va dater une ère nouvelle pour la photographie.

On dit qu'à un nouvel essai des travailleurs de renouveler les troubles au canal de Lachine, les contractants ont résolu de suspendre les travaux jusqu'à ce que les parties belligères se soient accordées.

Réponse de Son Excellence, Sir CHARLES BAGOT, à l'adresse des habitants de la paroisse de la Nativité de Notre-Dame de Beauport.

Bureau du Secrétaire, Est.

Kingston, 2 mars 1843.

Monsieur, J'ai reçu ordre du gouverneur-général d'accuser la réception de votre lettre du 27 février dernier, renfermant une adresse des habitants de la paroisse de Beauport.

Son Excellence me charge de vous prier d'assurer aux signataires de l'adresse et à ceux qu'ils représentent qu'elle est très sensible à leurs sentiments de bienveillance et d'intérêt pour elle personnellement, et qu'elle reçoit avec beaucoup de plaisir leur déclaration de confiance dans les principes de son administration.

J'ai l'honneur etc.

(Signé), D. DALY,  
Secrétaire.

F. DE VALOIS DUGAL, écuyer.

## COMTE' DE LOTBINIERE.

Assemblée publique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière.

Lundi le 27 février dernier, après une messe solennelle d'actions de grâce pour remercier le ciel des changements heureux survenus dans la santé de Son Excellence Sir Charles Bagot, les habitants qui y assistaient en grand nombre, se sont assemblés en la salle publique de la paroisse, et J.-Bte. I. Noël, écuyer, M. P. P., ayant été appelé à la présidence, et L. Lefèvre, écuyer, ayant été nommé secrétaire, les résolutions suivantes ont été proposées à l'assemblée et unanimement adoptées.

1. Que les habitants de cette paroisse se réjouissent avec le pays en général de l'amélioration survenue dans la santé de Son Excellence, et qu'ils espèrent que Son Excellence sera promptement rendue à une santé parfaite.

2. Qu'ils sont satisfaits des changements opérés par Son Excellence dans l'administration du gouvernement de cette province, et que le choix d'hommes pour faire partie de son conseil, qui jouissent de l'estime et de la confiance publique, mérite la reconnaissance de tous les habitants du pays.

3. Qu'ils ont appris par l'arrivée de la dernière maille d'Angleterre que Son Excellence avait été remplacée dans l'administration de cette province et que son successeur ne tarderait pas à arriver. Que quoique ce soit avec un profond regret qu'ils voient le départ de Son Excellence, qu'ils ne peuvent attribuer qu'au mauvais état de sa santé en ce pays, ils peuvent lui assurer que sa mémoire sera chérie et vivra longtemps dans le cœur des habitants de cette province qui ont eu l'avantage d'apprécier ses hautes vertus, et ils espèrent que dans sa patrie, d'après les connaissances que Son Excellence a des hommes et des affaires de ce pays, elle pourra aider les conseils de Sa Majesté et soutenir les justes droits des habitants du pays.

4. Qu'un comité de douze membres, y compris MM. le président et le secrétaire, soit autorisé à signer une adresse fondée sur les résolutions ci-dessus et à la faire parvenir à Son Excellence.

Les membres du comité furent alors nommés par l'assemblée, et une adresse fut préparée qui n'est qu'une répétition des sentiments exprimés dans les résolutions ci-dessus.  
Saint-Antoine-de-Tilly, }  
2 mars 1843. }

(Extrait de la Minerve).

## NOS EXILES POLITIQUES.

Enfin nous avons des nouvelles des exilés Canadiens par la voie de la presse australienne. Un homme bien respectable, un prêtre français nommé M. Petit-Jean, en mission dans

cette lointaine partie du globe, ayant fait une visite à nos compatriotes retenus à Sydney, a eu la générosité d'en faire part au public par un récit inséré dans l'*Australasian Chronicle*, journal publié à Sydney même, sous la date du 11 août dernier. Cette feuille nous a été communiquée par un monsieur de Montréal, ami du capitaine Morin, qui la lui a adressée. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant part à notre tour du récit du digne pasteur.

#### Visite aux prisonniers Canadiens.

A l'Éditeur de l'*Australasian Chronicle*.

Monsieur.—Pourrais-je espérer de trouver une modeste place dans vos colonnes pour y insérer quelques lignes concernant les Canadiens exilés en cette colonie? Le nom de Canadien excite, j'en suis sûr, dans le cœur du bon peuple australien des sentiments de compassion et de sympathie.

La semaine dernière, j'ai visité les Canadiens à leurs différentes stations sur le chemin de Parramatta; j'étais heureux dans mon pèlerinage; mon guide et mon compagnon était un Canadien âgé d'environ cinquante-huit ans, et qui est comme un patriarche parmi ses compatriotes. Nous marchions ensemble et fîmes la route à pied, afin de se mieux conformer au caractère pastoral de ma visite et à la condition où se trouvent mes bons amis. Nous fûmes joints sur la route par un petit chien qui paraît très bien reconnaître tous les Canadiens, et qui, je crois, pourrait aussi distinguer chacun d'eux des Anglais. Partout où nous étions aperçus par des Canadiens, ils venaient à moi et m'introduisaient dans leurs humbles demeures; c'était pour moi une satisfaction extrême que de me trouver au milieu d'eux, pour leur apporter l'espoir et des consolations, et je dois dire que j'ai eu en retour les témoignages du plus tendre amour et de la plus vive reconnaissance; ils m'offraient avec instance tout ce qu'ils pouvaient trouver pour satisfaire mes besoins. Je me suis appliqué à répandre dans leurs cœurs le baume des consolations qu'offre notre sainte religion; et ces pauvres âmes, avides de divines paroles, se sont abreuvées à longs traits dans le calice des consolations religieuses.

Quelques-uns d'eux entreprirent de me dépeindre la triste situation de leurs femmes et de leurs enfants; l'un d'eux me présenta une lettre qui commençait par ces mots: "Nous sommes, Dieu merci, en bonne santé, ainsi que la petite, votre plus jeune fille, qui est née trois mois après votre désolant départ;"... à la lecture de cette première ligne, ce brave Canadien ne put s'empêcher de verser un torrent de larmes; pouvant à peine moi-même supprimer mes soupirs, je lui dis qu'il fallait mettre la lettre de côté, et nous nous occupâmes d'un autre sujet. Nous fîmes ensemble nos prières, et on répéta le symbole de la foi suivant notre sainte église catholique apostolique. J'éprouvai une sensation que je ne saurais exprimer, j'étais comme un frère avec ses frères, comme un père au milieu de ses enfants; et quand je leur fis mes adieux, j'étais affecté comme quand on se sépare de ses parents, et je croyais quitter ma famille pour la deuxième fois.

Je me rendis à Concord, où résident bon nombre de Canadiens. Un monsieur des plus respectables du voisinage m'offrit à souper et un lit, mais je le priai de m'excuser, préférant plutôt manger avec les Canadiens le pain de l'affliction et de l'amertume, et je m'estimai heureux d'accepter une petite chambre à coucher qu'ils m'avaient le plus industrieusement arrangée. Je dois dire que ma présence au milieu de ces braves gens était plutôt une mission qu'une visite ordinaire; ainsi nous nous occupâmes d'affaires spirituelles avec le plus grand zèle.

Ce n'est pas tout, dimanche dernier, nous eûmes une grande assemblée de Canadiens, d'abord dans la salle d'école de Sainte-Marie; la conversation s'engagea comme entre famille. Ces hommes de bien (*good men*) parlèrent de leur espoir de recouvrer leur liberté, et de revoir leur pays; on conta combien ces infortunés exilés désirent revoir leurs femmes et leurs enfants, et de la toit paternel, et de respirer encore une fois l'air natal. Je suis sûr que le héraut qui viendra annoncer leur mise en liberté sera accueilli avec les plus vifs transports de joie. Je me rappelle ici un trait intéressant de l'histoire grecque. Les Romains n'ayant plus d'adversaires dignes d'eux que les Grecs, et après en être venus à bout en Achée, se rendirent maîtres de la Grèce. Les habitants, se voyant en leur pouvoir, étaient dans l'incertitude de leur condition future. Un héraut vint au milieu du peuple assemblé annoncer le vœu du sénat romain. Le plus profond silence régna; mais aussitôt que le héraut eut proclamé le mot: Liberté! tels furent les applaudissements et les acclamations des Grecs que des corbeaux qui voltigeaient au-dessus de l'assemblée en furent étourdis et tombèrent au milieu d'eux. Mais une pareille joie n'est encore qu'une illusion, qu'un espoir pour les exilés Canadiens. Leur attention se dirigea donc sur la religion qui, offrant d'éternelles espérances, est la seule chose qu'aucune puissance extérieure ne puisse nous ravir. Je leur représentai qu'il fallait se conformer à la volonté de Dieu, et se rappeler surtout dans nos afflictions, la passion sacrée de notre Seigneur bien-aimé; que la providence de Dieu veillait sur eux et que rien ne s'opérait sans lui. Comme nous devions nous séparer d'une manière, non civile, mais religieuse, nous allâmes à l'église. Là, une nouvelle exhortation leur fut adressée, et ils furent invités à observer une union et une charité constantes. Deux d'entre eux qui étaient ennemis déclarés s'approchèrent, et là devant l'autel, le prêtre joignit leurs mains, et le mot *pardon* fut prononcé. Toute l'assemblée fut de nouveau invitée à prendre son mal en patience, pour l'amour de Dieu. Avant de se séparer, on se rappela la mère des affligés, et nous lui fîmes la consécration de nos cœurs. Les vœux étaient à la veille de commencer, que les confessions de ces braves gens étaient à peine terminées.

Je n'ajouterai qu'une réflexion; que l'arrivée des Canadiens en cette colonie est un témoignage, ajouté à tant d'autres, de l'antiquité, de l'universalité du culte catholique apostolique. Plus heureux que les Israélites en captivité à Babylone, les Canadiens ont trouvé de véritables frères dans les catholiques; ils pouvaient avouer la même foi, jour de mêmes cérémonies, etc.; et ils ont trouvé des sympathies non seulement parmi les catholiques, mais, et je dois dire au nom de ces bons Canadiens, chacun, quelque fut ses opinions religieuses, leur a prêté assistance. Je passerai sous silence les noms du très-révérend évêque Polding et son respectable clergé. Les prêtres catholiques sont les pères nés des malheureux. Mais mes amis, les Canadiens ne me permettent pas de taire les

noms de deux messieurs qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour adoucir le sort des Canadiens de ce district: ce sont MM. Rowley et Nichols.

Heureux encore si plusieurs des Canadiens, qui menaient une vie innocente dans leur pays, n'avaient pas vu de scandales ici. Ces bons enfants m'ont dit: "Ah! monsieur, ce n'est pas comme ça chez nous." Il me vient une idée que je dois mettre au jour. Les Canadiens viennent quelquefois à la ville pour quelques petites affaires, ou pour présenter leurs requêtes. La plupart ne savent pas parler l'anglais, et quelques uns sont très timides; j'ai pensé que quelque Australien mu par la philanthropie, ou la charité chrétienne, pourrait s'offrir à une assemblée pour être le protecteur des Canadiens. C'est ce que je propose au bon peuple d'Australie; peut-être écouterait-on ma suggestion avec intérêt.

J'ai écrit, monsieur, ce rendu-compte, *currente calamo*; l'idiome anglais d'ailleurs ne m'est pas bien familier, et peut-être aussi ai-je pris le ton de prédicateur; mais vos lecteurs excuseront ma qualité de prêtre et de missionnaire, et je dois aussi avouer que mon cœur m'a entraîné. J'ai hésité, ne sachant pas si je devais publier mes sentiments, mais mon amitié pour les Canadiens et mon grand désir de procurer de l'éducation l'ont emporté sur toutes autres considérations. Je suis, mon cher monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

J. B. PETIT-JEAN.

BELLES PAROLES DE LORD STANLEY.—"Et je n'hésite pas à déclarer, a dit le secrétaire colonial dans la chambre des communes, si haut que je prise le Canada, et quelqu'important qu'il soit pour la Grande-Bretagne, d'avoir le contrôle sur ces grandes colonies de l'Amérique du Nord, cependant, du jour où nous cesserons de régner sur le Canada par les affections et par le bon vouloir de la majorité de ses habitants, je cesserai de désirer le maintien de notre domination, s'il faut recourir à la force militaire."

Une pareille déclaration n'a pas besoin de commentaire; elle fait honneur à celui qui a eu l'avantage de la faire, encore qu'on puisse la regarder comme condamnant le passé; aussi ne la citons-nous que pour en prendre acte.

M. le Rédacteur,

Je lis ce qui suit dans un des cahiers de l'*Edinburg Review*, veuillez en faire part au public et ce sera, crois un bon avis pour ceux qui aiment le vin. Ces sortes de révélations valent de bons discours de tempérance.

La falsification des boissons est portée à Londres à un excès inconcevable. L'art de fabriquer de fausses boissons est maintenant un métier régulier. Il est bien connu que des milliers de tonnes de cidre gâté sont envoyés tous les ans à la ville pour être changés en vin de Porto (plus connu du vulgaire sous le nom de vin de Porte). Il n'est pas rare de rencontrer des affiches qui nous annoncent qu'on vendra tel jour des centaines de tonnes ou pipes de vin de *Porte de Londres*. Des fraudes incalculables se pratiquent tous les jours pour tromper les gens qui font usage des boissons, on donne à des vins gâtés tous les caractères de vin fort, de vieux vin, on leur fait prendre toute sorte de goût pour les mettre dans le commerce.

Déflions-nous donc de l'habileté de ces adroits *mélangeurs* de boissons.

ANTI-BACCHUS.

#### MATIERES RELIGIEUSES.

Canada.—On lit dans l'*Aurore*:

LA NEUVAIN.—Les prédications des révérends pères jésuites, Chazet et Martin, attirent trois fois le jour une innombrable foule de fidèles à l'église paroissiale, où Sa Grandeur Monseigneur de Montréal assiste aux exercices de cette cérémonie religieuse. On avait commencé par interdire aux personnes du sexe certaines heures d'office, mais le zèle est si ardent qu'à la fin il a fallu lui céder, et les dévotés ont repris leurs droits comme font les femmes partout. Cette population qui coure ainsi avec ardeur aux solennités de la religion, atteste que la religion des Canadiens est, comme nous l'avons dit cent fois, une institution si fondée dans le cœur de nos compatriotes, que le fanatisme de nos ennemis n'aura que l'effet de la fortifier. Nous avons eu le bonheur d'entendre le révérend père Martin dont l'éloquence est aussi vive, aussi chaleureuse et aussi entraînée, que son zèle est ardent et digne de la sainte tâche qu'il accomplit dans sa mission évangélique.

Angleterre.—Les anciens membres de la junte de Gibraltar persévèrent dans le schisme et travaillent à faire éloigner le vicar apostolique de cette colonie anglaise. Le gouverneur, qui vient d'être remplacé, s'est chargé, en partant de Gibraltar, d'une pétition adressée au secrétaire d'état des colonies, lord Stanley. On y demande le remplacement de Mgr Hughes et du clergé catholique. Espérons que cette démarche n'obtiendra pas plus de succès que les précédentes.

M. Bernard Smith, ministre anglican de Leadenham, près Stamford, s'est converti à la religion catholique. Il tenait un bénéfice de 900 liv. st. (22,500 fr.) par an, dont il n'a pas hésité à faire le sacrifice pour embrasser la vraie foi.

France.—Au jour anniversaire de la conversion miraculeuse de M. Alph. Ratisbonne, une cérémonie touchante réunissait dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires un grand nombre de membres de l'Archiconfrérie. A sept heures et demie, M. l'abbé Ratisbonne a célébré le saint sacrifice en actions de grâces de la faveur signalée accordée à son frère par la *Mère de Miséricorde*, faveur dont le souvenir saisissait les assistants d'une émotion profonde.

Le même jour, nous le savons, à Rome et sur divers points de la France, d'ardentes prières s'élevaient vers le ciel et célébraient de concert la miséricorde de Dieu et la gloire de celle dont le nom n'a jamais été invoqué en vain.

Une cérémonie non moins touchante attirait à deux heures un concours de personnes pieuses dans la nouvelle chapelle élevée par les soins de M. Alph. Ratisbonne, en faveur de l'établissement de la *Providence*.

Le zèle de l'architecte chargé de cette construction a obtenu que cette chapelle, qui ne sera consacrée que le 1er mai

prochain, fût en état de recevoir la cloche, dont le baptême a été célébré avec pompe. Étaient parrain et marraine, M. l'abbé Ratisbonne, pour M. le baron de Bussièrre, et Mme. Fernand de la Ferronnays pour Mme de la Ferronnays.

Dans une courte allocution sur la fonction qu'exerce la cloche dans le culte, M. l'abbé Ratisbonne a fait ressortir la part que prend cet instrument sacré aux joies et aux tristesses de la vie humaine, s'élevant dans les airs tour à tour en glas funèbres ou en joyeux carillons. Son timbre fait résonner dans nos cœurs les plus pieux souvenirs de notre vie.

" Cette cloche, a dit l'orateur en terminant, doit aussi célébrer nos joies et nos tristesses. Mais plus sacrée pour nous que toute autre, elle fera retentir à chaque instant la gloire et la miséricorde de Marie. Elle annoncera à nos neveux qu'un jour la Vierge royale, fille de David, est descendue de son trône de gloire, et qu'à sa vue un ennemi de Jésus-Christ et de Marie s'est précipité à ses pieds pour se relever enfant dévoué de Jésus-Christ et de Marie."

La bénédiction de la cloche a été célébrée par M. l'abbé Desgenettes, fondateur de l'établissement. Une quête en faveur des enfants de la *Providence* a terminé cette cérémonie, dont le souvenir laissera dans le cœur de tous les assistants une émotion que partageront ceux qui, privés d'y prendre part, ont cependant confondu leurs vœux et leurs prières avec tous les fidèles qui remplissaient aujourd'hui l'église de Notre-Dame-des-Victoires.

Mgr. l'évêque de Chartres, dit la *Gazette de France*, vient de faire paraître une nouvelle lettre pastorale sur la philosophie universitaire, en réponse à un écrit de M. Cousin répandu à profusion par le corps enseignant. Cette lettre pastorale est un des morceaux les plus remarquables qui aient paru dans la polémique que l'Université soutient contre la philosophie catholique. Nous croyons qu'aucun esprit consciencieux ne pourra mettre en doute la réalité des griefs élevés contre l'électisme de M. Cousin et la tendance dangereuse de cette fausse philosophie dont le règne tire heureusement à sa fin.

#### LETTRE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES AU CLERGÉ DE SON DIOCESE.

Messieurs,

On vient de publier dans les journaux un écrit ou extrait d'un ouvrage qui est répandu dans tout le royaume, et qui intéresse essentiellement la religion et le clergé de France. Cette pièce détachée a pour but de représenter comme digne d'une vive approbation et surtout comme très orthodoxe la philosophie du dix-neuvième siècle; elle en fait l'apologie, et en même temps elle en porte l'empreinte très marquée par les choses nébuleuses, vagues, mêlées de nombreuses citations de noms, bien ou mal appliquées, qui éblouissent les gens superficiels, mais ne laissent au fond aucune idée nette et précise. En rassemblant vingt opinions qui se choquent, en entassant les noms les plus disparates, ceux de Platon et de saint Thomas, de Descartes et de M. de Lamennais, d'Occam et de Malebranche, l'auteur semble vouloir persuader que le partage des esprits a été tel que nous marchons à tâtons dans une obscurité profonde qui avait besoin d'être éclairée par le génie de nos philosophes contemporains. Je suis bien loin d'entrer dans cette pensée, et je montrerais très clairement, si je ne me trompe, que la philosophie chrétienne offre et offrira toujours des principes simples, mais lumineux et parfaitement liés, qui mettent l'homme en possession de la vérité et procurent par là à son esprit un repos entier et très légitime.

J'ai remarqué dans cet écrit une particularité qui m'aurait causé le plus vif étonnement si les ouvrages de l'auteur m'étaient moins connus. Il répète, il inculque sans cesse dans ses livres, que la création est nécessaire, qu'en Dieu la puissance de reproduire est toujours en acte, et il va jusqu'à l'emploi d'employer ces mots d'une énergie incomparable: " Il n'y a pas plus de Dieu sans monde, que de monde sans Dieu." (Il n'en maintient pas moins que Dieu crée librement; comprenez cela qui pourra!)

Or dans l'*Extrait* il revient là-dessus; et il se réduit à dire ce que tout le monde dit et pense, que, puisque Dieu a créé, il faut bien qu'il y ait eu *convenance* dans cet usage de sa puissance et de sa fécondité; rien de mieux. Mais voici ce qu'il y a de fort remarquable, c'est qu'il ajoute qu'en parlant ainsi il ne fait point de concession, ni par conséquent de rétraction, que le sentiment qu'il vient d'énoncer n'est que le développement régulier de ses pensées précédentes, de celle-ci, par exemple: " Il n'y a pas plus de Dieu sans monde, que de monde sans Dieu." J'ai bien reconnu là les évolutions continuelles, ou, pour parler sans détour, les incroyables contradictions dont ses ouvrages sont remplis.

Je ferai donc quelques réflexions sur cet écrit; c'est pour moi un devoir particulier. A une époque peu éloignée, j'ai soutenu devant le public que les nouvelles doctrines philosophiques étaient toutes teintes, toutes pénétrées de panthéisme. Si ce que l'*Extrait* renferme était exact, je serais un calomniateur; j'aurais imprimé à mon caractère une flétrissure véritable. Je ne puis donc me taire, et je dois prouver que je n'ai point encouru, grâce à Dieu, une pareille tâche.

Cette pièce contient d'autres reproches enveloppés contre le clergé. Je le sais, messieurs, vous attendez de moi une justification qui nous sera commune. Je partage votre sentiment; une défense est nécessaire, et je vais l'entreprendre.

Et d'abord l'auteur de l'*Extrait* se récrie sur ce qu'on a taxé sa doctrine de panthéisme. Il assure du ton le plus ferme et le plus tranchant, qu'il l'a, au contraire, toujours combattu. Ce premier différend est aisé à vider par l'inspection de ses ouvrages. Consultons ses *Fragments* (Préf., page XL, 1re édit.); voici ses paroles, pour lesquelles je demande une grande attention: " Le Dieu de la conscience n'est pas un Dieu abstrait, un roi solitaire, relégué par-delà la création, sur le trône désert d'une éternité silencieuse et d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'existence; c'est un Dieu à la fois vrai et réel, à la fois substance et cause, toujours substance et toujours cause, n'étant substance qu'en tant que cause, et cause qu'en tant que substance, c'est-à-dire étant cause absolue, un et plusieurs, éternité et temps, espace et nombre, essence et vie, indivisibilité et totalité, principe, fin et milieu; au sommet de l'être, et à son plus humble degré; infini et fini tout ensemble; triple enfin, c'est-à-dire à la fois Dieu, nature et humanité." En effet, si Dieu n'est pas tout, il n'est rien; s'il est absolument indivisible en soi, il est inaccessible, et par consé-

« il est incompréhensible, et son incompréhensibilité est pour nous sa destruction. »

Pesons tous les mots de cette période, à l'exception des premières paroles qui sont presque énigmatiques et surtout fort suspectes. Les membres de phrases suivants, qui sont parfaitement clairs, nous dispensent de cet examen. Dieu est temps, espace et nombre. On le décide avec beaucoup d'assurance; quelle preuve en donne-t-on? Aucune. Mais, comme le temps, l'espace et le nombre sont limités, et ne peuvent entrer dans une substance simple, on commence à déclarer par là le panthéisme qu'on a dans l'esprit. . . . Dieu est au sommet de l'être et à son plus humble degré.

Peut-il donc y avoir divers degrés d'être, les uns supérieurs aux autres dans la perfection souveraine? D'une autre part, quel est le plus humble degré de l'être? C'est évidemment celui qu'occupent les corps grossiers et matériels répandus dans l'univers. Ces corps font donc partie de l'être divin. Même erreur. . . . Dieu est infini et fini tout ensemble. Voilà assurément l'alliance de mots la plus monstrueuse et la plus révoltante dont il y ait peut-être d'exemple; car il est évident qu'un être fini sous un rapport, n'est point infini dans son essence. Mais, quand on prétend que Dieu est engagé dans la matière, et qu'elle fait partie de son essence, l'union de ces deux mots paraît, au premier coup-d'œil, un peu moins choquante. Aussi est-ce à cet état que l'auteur réduit la divinité. Suivent des expressions si hardies, qu'on n'en croirait pas à ses yeux, si la netteté et la précision des termes ne rendait pas la méprise impossible: Dieu est triple enfin, c'est-à-dire à la fois Dieu, nature et humanité. La doctrine du Dieu-univers jaillit de ces paroles d'une manière si vive et si saisissante, qu'elle ne demanderait pas un commentaire même pour un enfant. Le premier être est à la fois Dieu, nature et humanité. Comment mieux expliquer que toutes les choses existantes ne font qu'un tout unique? Cependant l'auteur sait trouver de nouvelles expressions pour rendre la même pensée. Si Dieu n'est pas tout, il n'est rien. C'est là comme la devise et le mot d'ordre des panthéistes. Oui, si Dieu n'est pas reptile, panthère, il n'est rien. Détestable blasphème, que doit pourtant nécessairement préférer celui qui soutient l'opinion dont il s'agit ici.—L'incompréhensibilité de Dieu est pour nous sa destruction. Or, c'est précisément tout le contraire, de l'aveu de tout homme capable de la plus légère réflexion.

Quel esprit, en effet, n'est frappé de cette vérité, que des vœux finies comme les nôtres sont trop courtes pour pénétrer toutes les profondeurs de l'infini? D'où il suit que si Dieu était compris pour nous, il ne serait pas infini, il ne serait pas Dieu. Mais non, l'auteur des *Fragments*, comme on le voit dans tous ses livres, ne veut point qu'il y ait de mystères pour la raison humaine. Il soutient qu'elle peut embrasser l'infini tout entier. Hélas! que résulte-t-il de là? C'est qu'il égale notre intelligence à la sagesse incréée, qu'il en fait l'apothéose, et que, sans y songer sans doute, il relève l'exécration au-delà de la déesse Raison.

Voilà donc le sens bien clair dans tous ses détails de cette longue période. J'affirme avec confiance que jamais on n'a énoncé le panthéisme d'une manière plus explicite, plus nette, plus catégorique. Il n'a pu échapper à aucun lecteur, que notre philosophe était insatiable de répétitions et de figures pour mettre le plus vigoureusement en relief cette déplorable doctrine. Ajoutons fort inutilement quelque autre preuve.

Dieu, suivant le même écrivain, tire le monde, non du néant qui n'est pas, mais de lui qui est l'existence absolue. Puisque Dieu ne tire pas le monde du néant par la raison qu'il n'est pas, il le tire donc d'une chose qui est, c'est-à-dire d'une substance effective, réelle. Or, dans l'instant qui a précédé la création, il n'y avait d'autre substance que la substance divine. Il s'ensuit que Dieu a tiré toutes les choses créées de sa substance; et comme cette substance adéquate est simple, indivisible, immuable, inaltérable, incapable, en un mot, de se transformer, il faut nécessairement en conclure que toutes les choses produites par lui participent de sa substance, sont sa substance même; de sorte que tout est Dieu dans l'univers. Qu'on imagine toutes les subtilités qu'on voudra, on n'échappera jamais à cette conséquence.

Finissons sur cet article par un indice très frappant. Personne n'ignore que Spinoza a donné son nom au panthéisme moderne. Or, le chef de l'école philosophique actuelle montre pour ce juif hollandais une prédilection ou plutôt un enthousiasme qui marque une vive sympathie. Il porte sur cet homme un jugement qui ne peut qu'exciter une extrême surprise. Il ne lui trouve, ce semble, d'autre défaut que d'avoir été trop religieux: *Loïn d'être un athée*, dit-il, *Spinoza a tellement le sentiment de Dieu, qu'il en perd le sentiment de l'homme*; c'est un excès dont on ne l'aurait pas cru capable. Notre écrivain ajoute: *Son liere est au fond un hymne mystique, un élan et un soupir de l'âme vers celui qui, seul, peut dire légitimement: Je suis celui qui suis*. Oui, sans doute, Spinoza chante celui qui est, mais qui est à la manière des panthéistes; quand il s'agit de Dieu, le juif d'Amsterdam n'en connaît point d'autre. Il semble évident que celui qui est flatté, presque ravi par ce chant mystique, ne peut être qu'un philosophe attaché à la même école. Enfin voici les paroles les plus extraordinaires, je crois, que j'aie jamais lues; assurément, il y a peu de personnes qui ne puissent en dire autant. Le même écrivain, en parlant de Spinoza, s'exprime en ces termes: *L'auteur auquel ressemble le plus ce prétendu athée, est l'auteur inconnu de l'imitation de Jésus-Christ*. Quoi! cet homme si vénérable, si pieux, et en même temps d'une âme et d'un esprit si élevés, sur lequel Fontenelle a dit un mot connu de tout le monde, que Leibnitz admirait, était donc comme une image et un portrait anticipé du juif apostat! Peut-on porter plus haut la gloire

de cet impie, abhorré depuis deux siècles de tous les peuples civilisés? Et comment se refuser à croire que celui qui le loue avec une effusion si vive et de si singuliers transports approuve et même partage ses sentiments?

(A continuer.)

## VARIÉTÉS.

### JUSTICE DANOISE.

Le traité d'Amiens était rompu; la guerre venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. L'inquiétude s'était emparée de tous les Anglais qui se trouvaient aux Indes, et particulièrement de ceux qui avaient de riches cargaisons en mer ou qui désiraient retourner promptement dans leur patrie. J'étais au nombre de ces derniers et je fus assez heureux de trouver, pour faire la traversée, un navire danois, car le Danemark était une puissance neutre.

Ce bâtiment était inférieur à ceux de la Compagnie des Indes, quant au luxe, mais il était plus fin voilier; la discipline y était aussi sévère qu'à bord des bâtiments anglais; je n'avais cru qu'il pût avoir autant d'ordre, de régularité et d'obéissance aveugle à bord d'un navire marchand.

Notre premier lieutenant était un des plus beaux hommes que j'aie jamais vus, et il ne devait son rang qu'à son mérite. Aimé de tout l'équipage du navire, sur lequel il avait servi cinq ans, il s'était également acquis l'estime des officiers et des passagers qui s'en retournaient en Europe.

Le cuisinier, Portugais de naissance, était le seul méchant homme qu'il y eût à bord. Il avait le visage brûlé par le soleil et un extérieur hideux. Sa mauvaise conduite lui avait fréquemment attiré de rudes châtements, et la veille même du jour où commence ce récit, on lui avait ôté les chaînes dont le lieutenant l'avait fait charger pour avoir tenté d'empoisonner un matelot. On n'avait pu le condamner faute de preuves suffisantes. Irrité de la terrible prévention qu'il avait subie, le Portugais résolut de s'en venger sur le premier lieutenant.

Karl, c'était, je crois, le nom de cet officier, se promenait un jour sur le pont avec sa fiancée, jeune et belle anglaise; ils parlaient de leur amour mutuel, du bonheur qu'ils attendaient de leur futur union. Tout à coup, et avant que personne eût pu s'en apercevoir, le cuisinier s'élança sur eux et plongea son couteau dans le cœur du lieutenant, qui tomba sans proférer un seul cri, tandis qu'un rire satanique contractait la face de l'assassin.

La jeune fille qui ne connaissait pas encore toute l'étendue de son malheur se jeta sur son amant pour le secourir. Un des passagers, qui accourut au secours du lieutenant, arracha le couteau de son sein, et des flots de sang teignirent la robe blanche de la fiancée. Karl fit encore un effort pour se tourner vers elle; c'était son dernier mouvement.

L'équipage allait immédiatement massacrer le meurtrier, si le capitaine, qui arriva en ce moment, ne l'en eût empêché.

Le Portugais, qui semblait fier de son crime, fut mis aux fers, pendant qu'on transportait la jeune fille évanouie dans une chambre.

Le lendemain, vers huit heures du soir, je reçus l'invitation de me rendre sur le pont du navire. J'y trouvai les chefs et l'équipage en grande tenue, ainsi que les passagers. Les matelots de service étaient rangés des deux côtés du pont; le capitaine, entouré de ses officiers, se tenait à l'arrière. Le corps de la victime était étendu au milieu de l'assemblée et couvert du pavillon national.

Le silence de la mort régnait sur le pont. Nous approchions alors de la ligne; le soleil, près de se coucher, nous jetait encore ses rayons brûlants. Les voiles étaient carguées; la grande voile seule était déployée afin que le navire pût continuer sa course. Le matin de ce jour-là, j'avais aperçu à la surface des eaux deux requins qui suivaient constamment le navire. Les matelots s'étaient attendus à les voir paraître; comme la plupart de leurs confrères, ils étaient convaincus que ces animaux viennent à la surface de la mer pour suivre tout bâtiment sur lequel il y a un cadavre, jusqu'à ce qu'on leur jette leur proie; pour ma part je ne vis dans l'apparition des requins que l'indice de notre arrivée sous l'équateur.

La scène dont nous étions témoins avait quelque chose de sublime. Ce navire, isolé au milieu des flots, et qui était pour nous le monde entier; cet élément immense et formidable qui nous entourait, cette voûte étincelante du haut de laquelle Dieu semblait jeter un regard sur nous, pendant qu'une prière solennelle s'échappait de nos lèvres pour celui qui nous avait été cher; tout cela remplissait nos âmes de vives et religieuses émotions.

Le silence le plus profond s'établit bientôt parmi les passagers. Nous croyions être appelés à assister aux funérailles du lieutenant que nous regrettions. Soudain un bruit de chaînes se fit entendre, et nous vîmes des marins, ayant le sabre à la main, monter lentement sur le pont. Ils escortaient l'assassin qu'ils amenèrent près de la victime; puis ils se placèrent en ligne vis-à-vis des officiers et fermèrent ainsi le carré.

Nous nous regardions sans prononcer un mot, et nous nous livrions à toutes les conjectures imaginables sur l'objet de ce qui se passait devant nous.

Bientôt le deuxième lieutenant donna lecture du règlement qui autorise le capitaine à former un conseil de guerre, et à en exécuter le jugement. Il demanda au prisonnier s'il voulait parler en langue danoise. Celui-ci ayant répondu qu'il y consentait, le procès commença. On enleva d'abord le pavillon qui couvrait le cadavre. A ce lugubre spectacle, nous vîmes frissonner l'assassin.

Le crime étant évident, on procéda à l'interrogatoire de la manière la plus simple. J'avoue que j'éprouvais une sorte de terreur quand on nous montra le couteau qui avait servi à l'accomplissement du crime, et que je vis un rire infernal contracter les lèvres du prisonnier dont les yeux s'attachaient avec délices sur ce fer encore souillé du sang de sa victime.

Après un examen sévère des circonstances du crime, le capitaine recueillit les voix de tous ceux qui étaient présents et le prisonnier fut déclaré coupable à l'unanimité. Les officiers se couvrirent et le capitaine prononça la sentence.

Comme je ne comprenais rien à la lecture qui venait d'être faite, je fus étonné de voir le condamné se jeter aux pieds du capitaine et demander grâce. La résolution et la profonde scélératesse qu'il avait d'abord montrées, ne nous permettaient guères de supposer qu'il craignît la mort, ni qu'il eût aucun remords de son crime. Quelles épouvantables menaces l'avaient donc si fortement ébranlé? Je me perdis en conjectures.

Aussitôt quatre hommes soulevèrent le corps mort; quatre autres saisirent le condamné; on apporta de grosses cordes; bientôt tout s'expliqua, et la frayeur qui avait subitement saisi le coupable ne m'étonna plus; on l'avait lié dos à dos au cadavre, après avoir étouffé ses cris par un bâillon. On le transporta ainsi sur la galerie du navire. . . . Le chapelain prononça quelques prières. . . . Puis le mort et le vivant, l'assassin et la victime furent lancés dans les flots.

Aussitôt que cet affreux fardeau eut été recouvert par la mer, une lueur blanche brilla sous les eaux transparentes: Un frissonnement général saisit l'assemblée; nous avions vu le requin affamé s'emparer de sa double proie.

Un des regards du meurtrier me rencontra au moment où on le lancia, et ce regard me poursuivit encore. Il exprimait quelque chose de millefois plus terrible que la mort. Nous restâmes quelques minutes sur le pont et nous crûmes apercevoir des tâches de sang sur la surface de l'eau. Chacun se retira consterné. Une brise survint heureusement et nous éloigna promptement de cette scène d'horreur.

(Cabinet de Lecture).

**Le maniement de l'éventail.**—Une femme fait quelquefois plus de ravage avec son éventail qu'un général avec son épée. Un plaisant, en Angleterre, a proposé d'établir une académie pour y dresser les jeunes demoiselles dans l'exercice de l'éventail. Les divers commandements sont:

- Préparez vos éventails;
- Déferlez vos éventails;
- Déchargez vos éventails;
- Mettez bas vos éventails;
- Reprenez vos éventails;
- Agitez vos éventails.

On demande six mois pour conduire les académistes à la perfection de ces six mouvements. Préparer l'éventail, c'est le prendre et le tenir fermé, en donnant un coup sur l'épaule de l'un, faire une niche à un autre, en porter le bout sur le bord de ses lèvres, le laisser baisé en le tenant entre deux doigts d'un air négligé. Déferler l'éventail, c'est l'ouvrir par degrés, le tenir à moitié ouvert, le refermer, et l'ouvrir en lui faisant faire des espèces d'ondulations. Décharger l'éventail, c'est l'ouvrir brusquement et faire une espèce de décharge par le claquement général qui s'opère au même instant, au moyen des plis et des touches qu'on agit rapidement. Mettre bas l'éventail, c'est poser l'éventail sur la cheminée ou sur la table, quant il s'agit de jouer, de manger, de rajuster sa coiffure ou de remettre une épingle qui se détache. Reprendre l'éventail, c'est le prendre pour sortir après la partie ou la visite faite. Agiter l'éventail, c'est s'en rafraîchir lorsqu'on ne sait plus que dire, lorsqu'on ne sait plus que faire, lorsqu'on s'ennuie, lorsqu'on est embarrassé. L'agitation de l'éventail est la partie la plus intéressante de l'exercice. Il y a diverses sortes d'agitations de l'éventail: l'agitation fâchée, modeste, craintive, confuse, enjouée, amoureuse. Enfin l'agitation de l'éventail dépend de la manière d'être des dames; de sorte qu'il y a des éventails gais, des éventails tristes; il y en a de sombres et d'enjoués, de folâtres et de mélancoliques, comme il y a des esprits folâtres, enjoués, joyeux, tristes, mélancoliques et rêveurs.

—L'érysipèle paraît exercer des ravages alarmants dans les comtés d'Orléans et de Calédonie (Etat de Vermont). A Orléans, la semaine dernière le nombre des malades s'est élevé à 27. Les ravages paraissent plus considérables encore à North Danville; là l'on comptait parmi les victimes plusieurs membres distingués de la société.

—Au nombre des prosélytes que le prophète de la fin du monde, Miller, avait faits à Newark, se trouvait Mrs. Leverich, femme d'un respectable artisan, et mère de deux enfants. Cette malheureuse eut l'imagination tellement troublée par les effrayantes prophéties de Miller, qu'elle en devint folle. Sa monomanie avait été d'abord très inoffensive, mais, vendredi dernier, pendant l'absence de son mari, elle administra à elle et à ses enfants une forte dose d'arsenic qui, en dépit des secours de l'art, fut fatale aux trois victimes.

## DECES.

Au Gros-Pin paroisse de Charlebourg, des fièvres scarlatines, dame Marie-Mélie Bedard, épouse de Sieur Laurent Paradis, laissant pour déplorer sa perte un époux, et deux enfants en bas âge, et dont l'enterrement a eu lieu le 13 courant, en présence d'un nombreux concours de parents et amis.  
Au même lieu, hier au matin, aussi des fièvres scarlatines, demoiselle Josephine Bedard, âgée de 25 ans, dont l'enterrement aura lieu demain à neuf heures.  
Le 1er décembre dernier, Marcelline, âgée de 12 ans;  
Le 23 août dernier, Angèle, âgée de 6 ans;  
Sincèrement regretées, et toutes quatre filles de l'infortunée capitaine Bedard de Charlebourg.

## AVIS.

### Hotel a l'Islet.

Le soussigné reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu lorsqu'il a tenu l'Hotel les années dernières, se propose d'ouvrir de nouveau un Hotel sur un pied respectable vers le premier juin prochain, pour la réception des voyageurs, et il espère une part de l'encouragement public et que ses anciennes pratiques le favoriseront de nouveau de leur patronage, et il se flatte qu'ils seront satisfaits de son assiduité et de la tenue de sa maison.

DAMASE BOULANGER.

L'Islet, 20 février 1843.  
N. B. Il se propose aussi d'avoir des voitures prêtes pour la commodité des voyageurs.

## CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

Des soumissions seront reçues, au bureau du commissariat, d'ici à MIDI de MERCREDI le 15 du courant, pour la fourniture de 2,500 balais de bouleau et de bourdaine, à être délivrés comme suit:  
1,000 dans le mois d'avril prochain,  
750 dans le mois de novembre prochain,  
750 dans le mois de janvier prochain.

Le tout sujet à être approuvé ou rejeté par le maître de l'arsenal. Et l'on exigera deux cautionnements suffisants pour assurer l'exécution du contrat.  
Bureau du commissariat,  
Québec, 1er mars, 1843.

## Avis aux Architectes ET AUX ENTREPRENEURS.

Les syndics de la paroisse de Saint-Aimé informent les Architectes et Entrepreneurs d'Eglise qu'ils recevront des propositions cachetées pour la construction d'une Sacristie et d'une Eglise en la paroisse de Saint-Aimé, depuis ce jour jusqu'au treize de mars. La dite Eglise devra avoir 130 pieds de longueur, 66 de largeur et 28 de hauteur au-dessus des lambourdes, le tout de mesure française. Cette Eglise devra de plus avoir deux tours terminées par des clochers, un portail avec pilastres en dorique et couronné par un fronton. Pour les autres détails, voir le plan adopté à une assemblée des dits syndics.  
Les syndics s'engagent à fournir aux entrepreneurs la pierre, la chaux, et le sable pour la maçonnerie, les madriers, la paille, les lambourdes, le bois d'échafaudage, le bois de construction pour la couverture, etc le bardeau excepté. Les syndics se réservent le droit de choisir sur les propositions celles qui leur conviendront le mieux. Les propositions seront adressées, franche de port, au déservant, M. Lanotte.

Saint-Aimé, 10 février 1843.

L. TURCOT, pasteur.

## Banqueroutes.

**DISTRICT DE QUEBEC.**  
Assemblée des créanciers pour prouver leurs créances et choisir les syndics, au bureau de R. H. Gairner, écuyer, commissaire des banqueroutes, en la Basse-Ville de Québec, rue Saint-Pierre.  
**LUNDI**, le 20 de MARS, à 11 heures: assemblée des créanciers de Frs. Normand, menuisier, de la cité de Québec, pour prouver leurs créances et choisir leurs syndics.

**DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.**  
**MERCREDI**, le 15 de MARS, à 10 heures: assemblée des créanciers de Joseph Forest, marchand, en la paroisse de Saint-Grégoire, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, pour prouver leurs créances et choisir leurs syndics.  
H. LOR. Messager pour les banqueroutes

### AVIS.

Conditions de l'Abonnement au Journal de Québec:

Pour six mois, deux piastres; un an, quatre piastres. Les abonnements datent des premiers de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arriérés, sans quoi ils seront censés continuer un autre semestre.

### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 deniers et demi centime.

Pour dix lignes et au-dessus de six, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d.

Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

## ATTENTION.

On publie moyennant la somme de sept schellings et demi par année, les annonces de la catégorie des adresses d'affaires qui n'excèdent pas quatre lignes.

**PIERRE ALLARD**, faiseur de biscuits, rue du Roi, faubourg Saint-Roch, a constamment en main toutes sortes de biscuits il est maintenant prêt à cuire du biscuit pour les matelots, à bas prix aux quintal. Briques des Trois-Rivières à vendre. 11 mars, 1843.

**J. O. VALLIERE**, Manufacturier de chaises, Meubles et Vernis Copal; No. 222, Rue St. Valier près du Parc.

### LUTHIER.

**JOSEPH LYONNAIS**, luthier, paroisse Saint-Roch, No. 34, rue des prairies. Québec, 1 février 1843.

### MAITRE MACON.

**GODEFROY ST. CYRE**, maître maçon, au numéro 204, rue St. Valier. 13 décembre.

### PATISSIER-CONFISEUR.

**OLIVIER PELISSON**, pâtissier, au numéro 15 rue du Palais, Haute-ville. 17 décembre, 1842.

### MARCHANT-TAILLEUR.

**B. MILLER**, marchand-tailleur, au numéro 100, rue des Fossés, Saint-Roch. 17 décembre, 1842.

### MEUBLIER-EBENISTE.

**GEORGE BIGAQUETTE**, meublier-ébéniste, numéro 22 et 23, rue Saint-Valier, Saint-Roch. 17 décembre, 1842.

### ETUDE DE NOTAIRE.

**CHARLES CINQ-MARS**, notaire, au numéro 3 rue Saint-Jean, Haute-ville. 17 décembre, 1842.

### FONDERIE.

**P. PARROTT**, fondeur en plomb, cuivre, etc., au numéro 114, rue Sault-au-matelot, Basse-ville. 17 décembre, 1842.

### ETUDE DE NOTAIRE.

**A. A. PARENT**, junior, tient son Etude de Notaire au bureau de A. A. Parent, senior, rue Saint-Joseph, Haute-ville. 8 décembre.

**GEORGE HALL**, épicière, au numéro 71, rue Saint-Jean, Haute-ville, Québec. 6 décembre.

### BUREAU DE NOTAIRE.

**Ed. G. CANNON**, notaire, tient son bureau au numéro 62, rue St-Louis, Haute-ville. 1er décembre.

### CARROSSIER.

**Ed. GINGRAS**, carrossier, au numéro 2, rue Ste-Ursule. 1er décembre.

### ETUDE DE NOTAIRE.

**JOSEPH LAURIN**, notaire public, quai Napoléon. 6 décembre.

### PELETERIES.

**F. E. GARANT**, manchonnier, tient son atelier au numéro 8, rue St-Jean. 1er décembre.

### CHAPELLIER ET PELLETIER.

**J. B. CORRIVEAU**, chapelier et pelletier, au numéro 15, rue La Montagne. 1er décembre.

## Livre bleu.

### RELIEURE.

**FRANÇOIS MARCEAU**, RELIEUR, Faubourg St. Jean, no. 104, rue St-Olivier. Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt d'exécuter toutes RELIEURES DE LIVRE, dans tout style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, à assurer une part de patronage public. 12 janvier, 1843

## EXHIBITION

DU  
PORTRAIT EN PIED DU PAPE ACTUEL  
GREGOIRE XVI,  
A L'ATELIER DE A. PLAMONDON.

ADMISSION, 15 SOUS.

Québec, 8 Janvier 1843.

## BRASSERIE de Saint-Roch,

rue St. Charles.

LES soussignés donnent avis par le présent, que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brasseur à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sion supérieure à toute autre dans la province. Ils sont maintenant prêts à livrer de

L'AILE PALE ET DE LA BIÈRE DE TABLE, et ils auront sous peu DU PORTER ET DE LA AILE DE BURTON. Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.

(Signé,) THOS. W. LLOYD, PAUL LEPPER.

24 décembre, 1842.

### SOULIERS DE CAOUTCHOUC.

Le soussigné offre à vendre, à des prix réduits, 3000 paires de souliers de caoutchouc.

C. COLFER.

1er décembre.

## AVIS.

LES propriétaires de la GAZETTE DE QUEBEC, et magasin de librairie et de papeterie et de l'imprimerie, 19 rue la Montagne, se trouvent dans la nécessité d'employer une personne à parcourir les campagnes pour retirer les arrérages qui leurs sont dus; ils ont confié les comptes à Mr. GREGOIRE DARVEAU, de cette ville, et l'ont autorisé à donner des quittances. Ils espèrent que les souscripteurs à la GAZETTE considéreront que les dépenses encourues à sa publication sont payées chaque semaine aux divers ouvriers employés, et pour matériel et frais de poste, et qu'ils ne laisseront pas encourir cette dépense additionnelle pour collection, sans payer ce qu'ils doivent en justice.

IMPRIMERIE, 19 RUE LA MONTAGNE, Québec, 18 janvier 1843.

## PORTRAITS Photographiques.

D'après le procédé du Daguerreotype, se prennent par FREDK. WYSE, rue du Palais

A des prix très modiques.

Québec, 18 janvier 1842.

### TAPIS.

A des prix réduits pour argent comptant.

Le soussigné vient de recevoir Quatre Balles de Tapis de KIDDERMINSTER fins et superfins de 4 quarts; aussi Une Balle de Tapis IMPERIAUX; achetés à très-bas prix, et qui seront vendus au moins 20 pour cent au-dessous de l'ordinaire; pour argent comptant seulement.

HORATIO CARWELL.

21, rue la Fabrique, vis-à-vis le marché de la Haute-ville. 1er décembre.

### POELES DU CANADA.

A VENDRE à la fonderie de Hope, au pied de la côte, rue de la Canoterie, à Québec:

Poeles brevetés doubles, dont les fournaux égalent en longueur les poeles simples, de sorte que  
Le fourneau d'un poele de 3 pieds aura 36 pouces de long.  
Do do 2 1/2 do 30 do do  
Do do 2 do 27 do do  
La différence de construction par laquelle on obtient cet avantage n'empêche pas que le poele ne tire aussi bien, tandis qu'il est décidément plus beau.

Aussi,

Un poele de cuisine qui réunit les avantages du poele du Canada ordinaire et des meilleurs poeles de cuisine américains, et qu'on peut vendre à très-bas prix, avec les ustensiles complets.

Aussi,

Une plaque de division brevetée, qui peut s'adapter à tout poele double. Au moyen de cette plaque, un poele ordinaire peut être converti en un excellent poele de cuisine avec trois ou quatre trous pour des ustensiles de fer-blanc, et conserver le même fourneau qu'avant. 1er décembre.

### LE CALENDRIER DE QUEBEC POUR 1843,

DESTINANT la couleur des ornements de l'église pour chaque jour, et contenant les informations ordinaires du calendrier, est maintenant en vente chez

WILLIAM NEILSON,

Imprimeur-libraire.

1er décembre.

### LE CALENDRIER DU CANADA POUR 1843,

DESTINE principalement à indiquer pour chaque jour les événements chronologiques et historiques du pays et les solennités de l'église. Prix: 3d chaque, et 25¢ la douzaine.

A vendre chez

W. COWAN & FILS, et

THOMAS CARY & CO.

1er décembre. 4¢

### BEURRE.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE. Quarante-quatre tinctes de beurre de l'isle Aux Grues. 30 dito de Frampton. Quelques quarts de pommes américaines. (Greenings.)

GEORGE HALL.

6 décembre. 71, rue Saint-Jean.

### ROBERT CAIRNS,

Marchand-tailleur, 2, rue La Montagne, PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a reçu par le Crusader et le Jamaica, venant de Londres, un fournissement de draps superfins foulés, à l'épreuve de l'eau, draps de castor et de pilote; avec un assortiment de casemiers et de patrons de vestes, le tout de mode nouvelle, et maintenant offert à l'exhibition, et il est prêt à confectonner au dernier goût pour de l'argent comptant ou crédit approuvé.

Aussi,

Quelques sabres (regulation swords), en mains. 1er décembre.

### AVIS.

GODEFROY ST. CYRE, maître maçon, remercie le public en général et tous ceux qui jusqu'ici ont bien voulu lui donner leur encouragement, et il est prêt à exécuter tous ouvrages nouveaux que l'on voudra bien lui confier. 13 décembre.



### LIGNE DE VOITURES VERTES

Entre Québec et Montréal.

EN DEUX JOURS DE TRAJET.

LES propriétaires informent respectueusement le public en général que leur ligne de diligence est en opération. Les jours de départ de Québec et de Montréal, seront les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, de chaque semaine. Ils auront aussi des voitures qui partiront tous les jours à toute heure à demande. Les paquets seront transportés à des prix modérés. Les places d'arrêt sur la route seront à Deschambault, chez M. Timothée Marcotte, aux Trois-Rivières chez M. Charles Bernard, à Berthier chez M. Gagnon. Les propriétaires seront infiniment obligés à ceux qui voyageront par la dite ligne, s'ils rencontrent quelques inconvénients sur la route, de les en avertir sans délai afin qu'ils puissent y remédier.

MICHEL GAUVIN, Québec.

TIMOTHEE MARCOTTE, Montréal.

N. B. Les voitures seront construites d'après la nouvelle ordonnance. 1er décembre.



### LIGNE DE VOITURES ROUGES

Entre Québec et Montréal.

EN DEUX JOURS DE TRAJET.

JOURS DE DEPART:

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligence commença Lundi le 5 courant et continuera jusqu'à la fin de l'hiver. Ils auront en disponibilité constante des voitures couvertes extra, et prêts à partir en tout temps. Les paquets seront transportés avec soin et à des prix modérés. Comme les propriétaires se proposent de n'employer que de bons chevaux et des conducteurs attentifs, ils espèrent donner pleine satisfaction à ceux qui honoreront de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne.

S. et C. HOUGH, Québec.

WM. ROBINSON, Montréal.

LES soussignés informent leurs amis et le public que, se trouvant concernés dans le transport des malles sur le chemin de Kennebec, ils sont en état de procurer le transport à bon marché aux personnes qui voyagent sur ce chemin ou sur tout autre au sud du fleuve.

—AUSSE—

On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces diverses routes, en s'adressant à leur bureau, no. 8, rue Sainte Anne, Haute-Ville.

SAMUEL et CHS. HOUGH.

1er décembre.

### J. N. WALKER,

Machiniste et Manufacturier de Presses,

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RECOLLETS.

INFORME respectueusement les maîtres-imprimeurs qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des Presses, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitants du pays, et en même temps se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'imprimerie de M. John Lovell, rue St-Nicolas, pour y examiner une Presse, faite par M. J. N. Walker. Montréal, 15 novembre 1842.

Nous, les soussignés, imprimeurs, certifions que nous avons examiné une Presse, maintenant en usage, faite par M. J. N. Walker, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la province.

James Starke, J. E. Miller, John Lovell, Peter Grant, Louis Perrault, Donald McDonald, John C. Beckett, John Aikman, Joseph Perrault, L. C. Lanthier, John Gibson, H. Perkins, Thos. Evans, A. T. Holland, F. Cinq-Mars, John Williams, Lewis McCoy, L. Duvernay.

### Liste des prix mêmes que ceux de New-York

Impérial numéro 5.....	300 piastres,
.. 4.....	275 ..
.. 2.....	260 ..
.. 1.....	250 ..
Super Royal.....	240 ..
Medium.....	230 ..
Foolscap.....	130 ..

Presses à copier, machine à imprimer, et tous les outils d'imprimeurs et de relieurs, faits au plus court avis.

Les éditeurs de journaux achetant des presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à

J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

### BUREAU DE TRANSMISSION DES JOURNAUX

ET D'AGENCE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

### CHARLES WILMER,

Agent des journaux et d'affaires en général.

TRANSMET, à ordre, journaux, prix courant des marchés, listes des embarquements, magazines et livres, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, par les pyroscaphes de la malle faisant voile de Liverpool, le 4 de chaque mois, ainsi de Bristol et de Southampton; et à toutes les Indes Occidentales, au Mexique et au Texas, par les pyroscaphes de la malle royale, faisant voile tous les quinze jours de Falmouth.

DROITS D'HERITAGE, et toutes autres descriptions d'avertissements, regus pour insertion dans les journaux européens.

C. W. recevra des consignations de marchandises, ou des petits paquets adressés à ses soins, et ils seront promptement remis à leur destination.

NOTA. Tous ordres devront être adressés à CHARLES WILMER, en toutes lettres, et aucun ne sera exécuté s'il n'est accompagné pour le paiement, d'une remise sur quelque maison de Londres ou de Liverpool. 1er décembre.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en

## LA CUISINIÈRE Canadienne,

contenant tout ce qui est nécessaire de savoir dans un ménage, pour préparer les diverses SOUPES GRASSES et MAIGRES, ainsi que les mets de toute espèce, et PATISSERIES en général, &c.—Prix 2s. 6d.

Ils ont aussi sous presse, et mettront en vente sous quelques jours

## Le Secrétaire FRANCAIS,

contenant une variété de Formules de Lettres choisies sur divers sujets. T. CARY & Co.

Québec, 4 mars, 1843.

PAR SOUSCRIPTION.

## Histoire du Canada SOUS LA DOMINATION FRANCAISE.

Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée, suivie de l'histoire du Canada et des Canadiens, sous la domination anglaise.—Par M. BIBAUD.

L'ouvrage se recommande par le titre même. "L'histoire du Canada," dit M. DAINVILLE, "est singulièrement riche (intéressante), par le singulier mélange d'une civilisation transplantée et d'une barbarie indigène; nulle autre n'offre des contrastes plus étonnants; il n'est pas de pays dont les annales soient faites pour élever plus souvent ces émotions profondes qui sont un des besoins de l'homme, et qui, suivant un grand poète, réveillent les facultés assoupies, descendent dans l'âme comme un torrent, lui rendent le ressort et l'enivrent de bonheur."

Le premier volume contiendra principalement l'histoire de nos ancêtres; le second, celle de nos pères et de nos contemporains, jusqu'à l'époque, l'année, où il paraîtra (tre de la prudence et de la discrétion de s'arrêter.

Condition.—L'ouvrage se composera de deux volumes in-12, de 400 pages ou plus, chacun, et sera imprimé sur beau papier avec des caractères neufs; le prix de chaque volume, payable à livraison, sera de 5s. broché, et de 3s. 6d. relié. Si les circonstances le permettent, l'ouvrage sera accompagné d'une Carte lithographiée.

Il sera fait une déduction de vingt pour cent aux libraires, marchands ou autres personnes, qui souscriront pour un certain nombre d'exemplaires.

Toute personne qui procurera huit souscripteurs recevra un exemplaire broché, gratis; dix souscripteurs donneront droit à un exemplaire relié.

## Le lady's Wreath, ET YOUNG LADIE'S MAGAZINE,

est le titre d'un nouvel ouvrage, PUBLIE CHAQUE MOIS A PHILADELPHIE, AU très-bas prix d'une piastre par année.

Le but de cet ouvrage est de fournir, à bas prix, un matériel de mécanique égale aux meilleurs magasins à trois piastres. Chaque numéro contiendra au moins quatre-vingt huit pages (87) de matière à lire, entièrement originale, provenant de la plume des écrivains les plus célèbres et les plus distingués de leur époque. Une ou deux superbes gravures sur acier, seront données dans chaque numéro, et aussi, une série de belles gravures enjolivées et richement coloriées, que l'on prépare maintenant, délicatement les plus belles séries d'embellissements qui aient jamais été publiées dans aucun magazine. Une ou plusieurs pages de musique nouvelle ou populaire seront données chaque numéro. Il sera imprimé avec du caractère neuf, fondu expressément pour ce but et sur papier blanc fin. L'ouvrage est déjà rendu à son troisième numéro, et jusqu'à présent le résultat a prouvé que le désir de publier un magasin d'un mérite littéraire supérieur et d'un fini élégant au bas prix d'une piastre par année devait être suivi d'un succès complet.

Notre liste de souscription est actuellement double de celle d'aucun magasin des Dames à une piastre, et des centaines sont ajoutées chaque semaine.

On vient de s'assurer l'aide de nouveaux contributeurs d'un talent connu et reconnu, et les publicateurs sont déterminés à n'épargner aucune peine ou dépense pour rendre l'ouvrage digne du patronage du public de toute manière.

### SOCIÉTÉ POUR SOUSCRIRE ET PREMIUMS.

Pour l'avantage des voisins, et pour faciliter les remises, nous enverrons lorsqu'on aura remis franc de port. 7 copies de "the Wreath," un an, pour..... £1 5 0  
4 do de do et aucun magasin à trois piastres, 1 5 0  
5 do de do et aucun journal de la semaine de Philadelphie..... 1 5 0  
15 copies de do..... 2 10 0  
10 do de do et aucun magasin à trois piastres, 2 10 0  
10 do de do et vie de Washington, en Nos. par Spink..... 2 10 0  
10 copies de do et romans de Scott..... 2 10 0  
10 do de do et ouvrages de (Boz) Dickens..... 2 10 0  
20 do de do et n'importe quel ouvrage ci-dessus dénommé..... 3 15 0  
Adressez chez DREW & SCAMMEL, Publiateurs, 67 South third St. Philadelphie.

Les Editeurs qui donneront quelques insertions à l'annonce ci-dessus, et qui enverront les numéros la contenant marqués avec de l'encore, aux publicateurs, recevront l'ouvrage pour un an.

## Aux Instituteurs DE LA CAMPAGNE,

Et autres.

LES soussignés offrent en vente, à des prix modérés, LES LIVRES SUIVANTS :

5000 exemplaires du Catechisme de Québec (Grand et Petit) approuvé de Mgr. de Québec;  
1000 exemplaires de l'Alphabet;  
1500 exemplaires de la grammaire de L'Homond;  
1200 exemplaires de la grammaire de Lequin;  
2000 exemplaires du Vocabulaire Anglais et Français par Perrin;  
1500 exemplaires de l'Alphabet Anglais.

### SOUS PRESSE,

(et bientôt prêtes à vendre):

3000 exemplaires des Instructions Chrétiennes pour les Jeunes Gens.

AUSSE

Papier, encre, plume, et toutes sortes d'articles d'usage dans les écoles, A PRIX REDUITS.

W. COWAN et FILS,

20 décembre. 11, rue St. Jean, Haute-ville.

## Catechismes.

LES soussignés viennent de finir l'impression d'une nouvelle édition du PETIT et GRAND CATECHISMES, à l'usage de ce diocèse, qu'ils ont imprimés avec soin et sur bon papier, qu'ils vendront aux plus bas prix.

Ils ont aussi un grand assortiment d'autres livres tout élémentaires que de dévotion. THOS. CARY & Co.

Québec, 1er Février 1843.